AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1549
FR0000079147-DER19-FS0603

15 octobre 2013

Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société (articles 234-8, 234-9, 6° et 234-10 du règlement général)

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

U10

(Euronext Paris)

1. Dans sa séance du 1er octobre 2013, l'Autorité des marchés financiers a examiné une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société U10.

M. Thierry Lièvre détient, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés à responsabilité limitée Financière Des Docks[1] (FDD) et TLK[2] qu'il contrôle, 7 953 210 actions U10 représentant 15 100 976 droits de vote, soit 42,67% du capital et 57,40% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FDD	7 147 765	38,35	14 295 530	54,34
TLK	805 444	4,32	805 444	3,06
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**7 953 210**	**42,67**	**15 100 976**	**57,40**

Aux termes d'un pacte d'actionnaires conclu le 30 septembre 2010, entre Thierry Lièvre, FDD, TLK et Natixis, cette dernière détenant 3 573 882 actions U10 représentant autant de droits de vote, soit 19,17% du capital et 13,59% des droits de vote de cette société[3], non constitutif d'une action de concert entre eux vis-à-vis de la société U10, la société FDD bénéficie d'un droit de préemption sur les actions U10 détenues par Natixis[4].

Par conséquent, la société Natixis qui envisage de céder l'intégralité de sa participation dans U10, s'est rapprochée de la société FDD, laquelle a confirmé son souhait d'acquérir les 3 573 882 actions U10 détenues par Natixis[5].

Au résultat de cette acquisition, M. Thierry Lièvre détiendra, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés FDD et TLK qu'il contrôle, 11 527 092 actions U10 représentant 18 674 858 droits de vote, soit 61,84% du capital et 71,00% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

[1] Société détenue à 100% par la société TLK, elle-même détenue à 100% par M. Thierry Lièvre.
[2] Société détenue à 100% par M. Thierry Lièvre.
[3] Sur la base d'un capital composé de 18 639 732 actions représentant 26 307 395 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] D&I 210C1026 en date du 7 octobre 2010.
[5] Cf. communiqué société en date du 14 octobre 2013.
[6] Sur la base d'un capital composé de 18 639 732 actions représentant 26 304 085 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FDD	10 721 647	57,52	17 869 412	67,93
TLK	805 444	4,32	805 444	3,06
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**11 527 092**	**61,84**	**18 674 858**	**71,00**

À cette occasion, la société FDD et M. Thierry Lièvre (directement et indirectement) accroîtront chacun leur détention en capital, initialement comprise entre 30% et 50%, de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs, ce qui est générateur d'une obligation d'offre publique en application des articles 234-5 et 234-2 du règlement général.

Dans ce contexte, ils sollicitent de l'Autorité des marchés financiers l'octroi d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique portant sur les actions U10, sur le fondement de l'article 234-9, 6° du règlement général.

Considérant que M. Thierry Lièvre détient directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, préalablement à l'acquisition envisagée, plus de 50% des droits de vote de la société U10, l'Autorité des marchés financiers a octroyé la dérogation demandée sur le fondement réglementaire invoqué.

2. Par courrier reçu le 14 octobre 2013, M. Thierry Lièvre a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés FDD et TLK qu'il contrôle, les seuils de 50% du capital et 2/3 des droits de vote de la société U10 et détenir 11 527 092 actions U10 représentant 18 674 858 droits de vote, soit 61,84% du capital et 71,00% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FDD	10 721 647	57,52	17 869 412	67,93
TLK	805 444	4,32	805 444	3,06
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**11 527 092**	**61,84**	**18 674 858**	**71,00**

À cette occasion, la société FDD a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition hors marché, par la société FDD, de 3 573 882 actions U10 préalablement détenues par Natixis[5].